


COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-126

Envoyé en préfecture le 12/10/2017
Reçu en préfecture le 12/10/2017
Affiché le 
ID : 065-246500573-20171005-2017_126-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2017

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le 5 octobre, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	55
Dont 4 procurations	
Votes pour : 55	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	28 septembre 2017

Présents votants (51) : TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, LANTOINE Michèle, PEFONTAN Marie-Madeleine, BORDE Michel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présent non votant (1) : PRUGENT-LERE Fernandé

Titulaires absents (9) : PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédérick, SAINT-PASTEUR Marcel, BRUN Jean, CANTONY Christophe, CARTAN Olivier, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques.

Procurations (4) : Maryse DELCASSO à Raymond MUR
Nadine DESMARAIS à Jean-Pierre BUERBA
Pierre FORGUE à Jean-Herni MIR
Thierry VIDAL à Jean-Claude TREY

Madame Isabelle ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 20 juillet 2017 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Le compte rendu du conseil communautaire du 20 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

OBJET Approbation du
compte-rendu du conseil
communautaire du
20/07/2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

Le Président,
Philippe CARRERE